

N°33

édito



Vive l'épargne retraite !

Près de 60 % des Français déclarent, en 2009, épargner en vue de leur retraite contre 51 % en 2006. Parmi les 40 % qui n'épargnent pas, 60 % ont l'intention de le faire pour financer leur future pension. Ces chiffres, issus de l'enquête du Cercle réalisée au mois de janvier, traduisent une maturité évidente des Français. Malgré la crise, ils sont de plus en plus convaincus qu'épargner sur le long terme ne peut qu'améliorer leur pouvoir d'achat au moment de leur cessation d'activité. De même, ils pensent que l'avenir des retraites repose sur un système mixte associant la répartition à la capitalisation. Certes, les détracteurs de l'épargne retraite peuvent répéter que 53 % des Français considèrent que le financement de la retraite doit être pris en charge par l'Etat ou par la Sécurité sociale mais il n'en demeure pas moins qu'il y en a 40 % qui pensent que cette prise en charge doit être assurée par les entreprises ou les ménages eux-mêmes. Le débat sur les retraites porte ses fruits tant dans la prise de conscience de l'allongement de la durée de la vie que dans la nécessité de diversifier les sources de financement. Cette maturité se traduit également par l'absence de réelle panique des épargnants face à la situation financière. Ils ont certes délaissé les unités de compte au moment où il faudrait peut être réaliser quelques bonnes affaires et ont, en 2008, privilégié légitimement le Livret A mais il n'y a pas de vent de panique sur les PEA ou sur les contrats d'assurance-vie. La sagesse l'a emporté malgré la médiatisation de cette première grande crise du 21^{ème} siècle.

Philippe Crevel

La Newsletter du Cercle des Epargnants

Avril 2009 • N°33

Actualité

SPECIAL SONDAGE 2009*

7^{ème} Etude du Cercle présentée le 10 mars 2009

Le Cercle des Epargnants a présenté, à la presse le 10 mars dernier, son étude, « Les Français, l'Epargne et la Retraite. Tous les résultats sont accessibles sur le site du Cercle : www.cerclledesepargnants.fr.

La résidence principale plébiscitée

Selon une étude récente de l'INSEE sur le patrimoine, 58 % des Français étaient en 2007 propriétaires de leur résidence principale contre 47 % en 1978. Cette progression est à mettre en parallèle avec le fait que la possession de la résidence principale est considérée comme une priorité afin de bien préparer sa retraite pour 43 % des Français. « Epargner » recueille 26 % des intentions, « cotiser plus longtemps » 18 % et « progresser au sein de son entreprise pour améliorer sa future pension » n'est perçu comme une solution que par 19 % des Français.

Le tiercé gagnant des produits financiers pour préparer sa retraite

Le Livret A, l'assurance-vie et l'épargne logement constituent sans surprise le tiercé des produits d'épargne gagnants pour préparer sa future retraite. Les deux derniers disposent encore de marges de progression ; 7 % des Français ayant l'intention de souscrire un de ces produits en 2009 contre 4 % pour un Livret A.

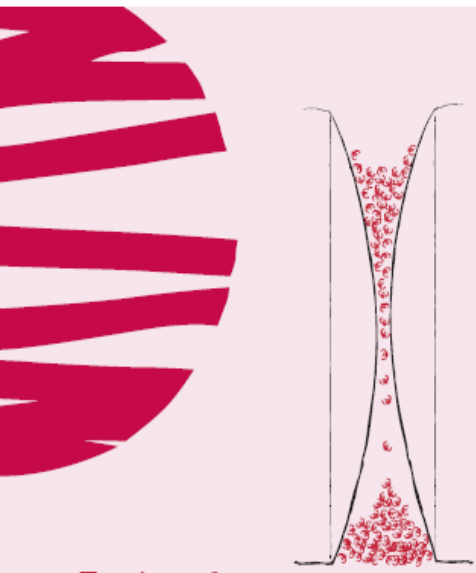
Le PERP toujours entre deux eaux

Côté positif, 34 % des Français ont entendu parler du PERP contre 30 % en 2008. Côté négatif, 24 % des Français pensent souscrire un PERP en 2009 contre 28 % en 2008. 65 % sont résolument hostiles à une telle souscription contre 60 % en 2008. Ces résultats traduisent la frilosité des Français à s'engager dans un produit tunnel en période de crise. Il n'en demeure pas moins que le PERP reste un des rares produits d'épargne doté d'un avantage fiscal à l'entrée conséquent. Les derniers résultats publiés par la Fédération Française des Sociétés d'Assurances confirme cet état d'esprit. Ainsi, à la fin du mois de décembre 2008, 2,042 millions de PERP étaient ouverts soit une progression de 54 000 en un an. L'augmentation du nombre de plan a été, en 2008, de 3 % contre 6 % en 2007. Le montant des cotisations est en légère baisse de 1 % par rapport à 2007, 1,036 milliard d'euros contre 1,051 milliard d'euros. Les provisions mathématiques du PERP (encours) atteignent 4,043 milliards d'euros en progression de 19 % sur l'année.

Mise à la retraite d'office à 70 ans ou comment une bonne idée se retourne contre ses auteurs !

Seulement 18 % des Français estiment que le report de 65 à 70 ans de la mise à la retraite d'office constitue un progrès. Cette mesure visant à favoriser l'emploi des seniors n'a pas été comprise des Français qui l'ont perçue comme une remise en cause implicite de la retraite à 60 ans quand bien même elle oblige désormais les employeurs à recourir à la procédure du licenciement pour se séparer d'un salarié de plus de 65 ans qui souhaiterait poursuivre son activité professionnelle. Il faut signaler que le régime des indemnités pour licenciement est, en règle générale, plus intéressant que celui de la mise à la retraite d'office.

La Newsletter du Cercle des Epargnants



En bref...

La retraite, une affaire de juniors ?

Les Français considèrent qu'il faut commencer à préparer financièrement sa retraite dès 34 ans et ce sont les plus jeunes qui sont les plus préoccupés par l'avenir du système des retraites.

Pauvreté et âge

Au sein de l'Union Européenne, près de 20 % des personnes âgées vivent en dessous du seuil de pauvreté fixé à 60 % du revenu médian national après transferts sociaux. La France se situe dans la moyenne et obtient de meilleurs résultats que l'Espagne, le Royaume-Uni, ou l'Italie. Le taux de risque de pauvreté est, en revanche, inférieur en Allemagne, en Pologne, aux Pays-Bas ou en République Tchèque.

L'AGIRC et l'ARRCO subissent de plein fouet le vieillissement démographique

Le rendement annuel de l'Arrco est passé au 1^{er} avril 2009 de 6,65 % à 6,62 % (contre 7,05 % en 2003) et celui de l'Agirc de 6,76 % à 6,73 % (contre 7,17 % en 2003). Cette baisse est la conséquence de l'arrivée des classes d'âge du baby boom à la retraite, de l'allongement de la durée de la vie et de la décision de pérenniser l'actuel AGFF jusqu'au 31 décembre 2009.

Les actions sans les dividendes sont bien ternes

Depuis 1900, selon une étude de la London Business School, le rendement des actions est de 6 % aux Etats-Unis, de 3,2 % en France, de 2,8 % en Allemagne et de 3,8 % au Japon. A l'échelle mondiale, ce taux est de 5,2 %. 70 % de la rémunération des actions sont liés au versement des dividendes. Sans ce dividende, le rendement des actions est inférieur à celui des obligations.

Le Madelin résiste bien à la crise

En 2008, 88 000 contrats Madelin contre 92 000 en 2007 ont été ouverts. Le nombre de contrats en cours de constitution a progressé de 6 % pour atteindre 791 000 contre 744 000 à la fin du mois de décembre 2007. Fin 2008, les adhérents en cours de constitution étaient de 669 000. Les cotisations versées se sont élevées à 1,957 milliard d'euros contre 1,874 milliard d'euros en 2007, en progression de 4 %. Les provisions mathématiques des contrats en cours de constitution ont atteint 12,393 milliards d'euros contre 11,867 milliards d'euros fin 2007. La progression n'a été que de 4 % contre 12 % en 2007 du fait de la contraction de la valeur des unités de comptes. La provision mathématique moyenne des contrats en cours de constitution est de 15 700 euros contre 16 000 euros en 2007.

Les ménages français de plus en plus sensibles à l'épargne longue

Deux études, une du Conseil des Prélèvements Obligatoires et l'autre de l'INSEE soulignent que les Français ont, sur ces dernières décennies, profondément modifié leurs comportements en matière d'épargne délaissant les dépôts à court terme en faveur des placements longs et en premier lieu l'assurance-vie. Depuis 1978, l'épargne liquide est ainsi passée de 63 % des actifs financiers à 29 % en 2007. Le nombre de Français détenteurs de valeurs mobilières est passé de 1978 à 2007 de 1 à 12 millions. Les portefeuilles titre représentent 27 % de leur patrimoine financier contre 10 % en 1978 (chiffres INSEE).

PERP ET ISF, le régime dérogatoire prolongé...

Pour bénéficier de la non imposition du capital versé sur un PERP au moment sa liquidation, il faut logiquement avoir cotisé au moins 15 ans. Cette durée avait été levée à titre temporaire afin de faciliter la diffusion du produit chez les plus de 50 ans jusqu'au 31 décembre 2005, puis jusqu'au 31 décembre 2008. Le Gouvernement vient de prolonger ce régime transitoire jusqu'au 31 décembre 2010.

La répartition du patrimoine au sein de l'OCDE, la France, le pays le moins inégalitaire

10 % des ménages les plus riches possèdent 38 % du patrimoine en France contre 54 % en Allemagne, 58 % en Suède et 71 % aux Etats-Unis. En Italie, ce taux est de 42 % et au Royaume-Uni de 45 %. Fin 2003, 10 % des ménages français avait un patrimoine inférieur à 900 euros et pour les 10 % les plus riches, ils dépassaient 390 000 euros. De 1997 à 2003, la croissance du patrimoine a concerné essentiellement les 50/70 ans du fait de l'appréciation des valeurs mobilières et immobilières. Les 30/50 étant en cours de constitution de leur patrimoine ont du s'endetter plus fortement que leurs aînés.

L'âge moyen de sortie du marché du travail

Il faut distinguer l'âge légal de départ à la retraite, âge à partir duquel un actif peut liquider ses droits et l'âge de sortie du marché du travail qui correspond à l'âge de cessation définitive de son activité professionnelle. Ainsi, en 2005, l'âge moyen de sortie du marché du travail était de 60,7 ans dans la zone euro, de 61,3 ans en Allemagne, de 62,4 ans en Espagne, de 58,8 en France et de 62,6 ans au Royaume-Uni. A l'exception de la Slovénie, la France a l'âge le plus faible. Il en est de même pour l'âge légal qui reste fixé à 60 ans quand la moyenne est de 65 ans au sein de l'Union européenne.

Informations réglementaires : les chiffres faisant références au sondage 2009 du Cercle sont tirés d'une enquête conduite par le CECOP auprès d'un échantillon national représentatif de 1004 personnes âgées de 18 ans et plus constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de ménage), après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les interviews confiées à l'institut CSA ont été réalisées par téléphone les 21 et 22 janvier 2009.

